

<b>Domaine</b>	Arts visuels
<b>Filière</b>	Bachelor Arts visuels
<b>Titre du module</b>	<b>Figurations 2</b>
<b>Type de module</b>	Module libre spécialisé – Module optionnel *
<b>Code</b>	LS 16.12
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Crédits ECTS</b>	3 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre d'automne ou de printemps
<b>Lieu</b>	HEAD - Genève
<b>Prérequis</b>	Avoir validé le module Figurations 1 (LS 15.12)
<b>Langues principales</b>	Français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Acquérir les moyens plastiques et techniques propres au dessin. Mettre ces moyens au service d'un langage autonome et personnel. Apprendre la morphologie du corps humain et le représenter. Savoir dessiner avec fluidité et abondamment, sans se censurer, afin de mettre en jeu de nouvelles associations d'idées. Comprendre les éléments constitutifs du processus créatif.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	Ce cours permet de développer un travail de dessin personnel à partir de l'observation du réel. Il met l'accent sur le corps humain et la capacité à représenter un modèle par l'analyse et par le ressenti à travers le trait. Des questions théoriques principalement rattachées au corps seront abordées et mises en pratique par des exercices permettant de se délier. Par un travail régulier et varié passant des yeux, à la main, puis au trait, il s'agit de s'attarder sur le corps dans l'espace, dans le mouvement, dans le temps, en cherchant à désapprendre, à regarder autrement, à intégrer différents éléments (typographiques, architecturaux, graphiques...) afin d'aboutir à un travail de dessin propre à chacun.
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale (jury) par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant-e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai fixé par le calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits alloués au module optionnel ne sont pas obtenus, l'étudiant a le choix de répéter le module ou pas. Pas de remédiation possible en cas de répétition.
<b>Enseignants</b>	Jean-Xavier Renaud
<b>Nom du responsable du module</b>	Jean-Xavier Renaud
<b>Descriptif validé le</b>	18.09.2020
<b>Par</b>	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

\*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.